



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-011

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2026

Sommaire

Académie de Lille - Rectorat de Lille /

R32-2025-12-23-00012 - arrêté de la rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, portant délégation de signature sur le champ des compétences préfectorales relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Pas-de-Calais (2 pages) Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-01-09-00004 - Arrêté DOS-GRHH-2026-01 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'ARRAS (Pas-de-Calais) (3 pages) Page 5

R32-2026-01-09-00006 - Arrêté DOS-GRHH-2026-04 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de DUNKERQUE (Nord) (3 pages) Page 8

R32-2026-01-12-00001 - Arrêté DOS-GRHH-2026-07 portant modification de la composition de la commission régionale paritaire (CRP) Hauts-de-France (3 pages) Page 11



RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté portant délégation de signature sur le champ des compétences préfectorales relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Pas-de-Calais

La rectrice de région académique Hauts-de-France
rectrice de l'académie de Lille

Vu le code de l'éducation ;
Vu le code du sport ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le code du service national ;
Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
Vu le protocole national du 15 décembre 2020 entre le ministre de l'intérieur et le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
Vu le protocole régional du 7 janvier 2021 entre le préfet de région et la rectrice de région académique ;
Vu le protocole départemental du 15 janvier 2021 entre le préfet du département du Pas-de-Calais et la rectrice de région académique ;
Vu l'arrêté n°2020-019 du 17 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Hauts-de-France ;
Vu le décret du 11 mai 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Roger RIBAUD en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais ;
Vu le décret du 12 mars 2025 nommant Madame Sophie BÉJEAN, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;
Vu l'arrêté n°2025-23-275 du 22 décembre 2025 du Préfet du Pas-de-Calais portant délégation de signature à Sophie Béjean, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, sur le champ de compétence relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Pas-de-Calais;
Vu l'arrêté rectoral du 15 mai 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2025 susvisé, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Roger RIBAUD**, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais à l'effet de signer, au nom de la rectrice de région académique, l'ensemble des actes et correspondances décrits à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé :

1) Pour le Sport :

- Le développement du sport santé ;
- La promotion de l'éthique et des valeurs du sport ;
- Le développement du sport pour tous ;
- La prévention du dopage ;
- L'approbation des conventions entre les associations sportives et les sociétés sportives ;

- La délivrance des cartes professionnelles d'éducateur sportif ;
 - L'établissement et la libre prestation de service des éducateurs sportifs communautaires ;
 - L'homologation des enceintes sportives, des circuits de vitesse, la déclaration des manifestations sportives ;
 - L'agrément des associations sportives non affiliées à une fédération sportive et le retrait d'agrément ;
 - L'agrément des associations de lutte contre les violences sportives et le retrait d'agrément.
- 2) Inspection, contrôle et évaluation :
- L'inspection, le contrôle, l'évaluation des accueils collectifs de mineurs et des personnes encadrant des mineurs, des établissements d'activités physiques et sportives et des éducateurs sportifs, du service civique.
- 3) Pour la Vie associative :
- Les délégations départementales à la vie associative, les centres de ressources et d'information des bénévoles,
 - Le conseil aux associations ;
 - L'accompagnement de la gestion du FDVA.
- 4) Pour la Jeunesse et éducation populaire :
- Les politiques éducatives territoriales ;
 - La gestion des déclarations des accueils collectifs des mineurs ;
 - La qualité éducative dans les accueils collectifs des mineurs et la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis.
- 5) Engagement civique :
- La gestion de la réserve civique ;
 - Les agréments du service civique.
- 6) Divers :
- Les médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Roger RIBAUD, délégation de signature est donnée à **Monsieur Olivier SELOSSE**, conseiller du directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais en matière de jeunesse, d'engagement et des sports, sur l'ensemble des actes et correspondances décrits à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier SELOSSE, délégation de signature est donnée à **Monsieur Loïc DEMANZE**, conseiller d'éducation populaire, adjoint au chef de service, en charge de la réglementation, du contrôle et de la protection des usagers, sur l'ensemble des actes et correspondances décrits à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 3 : L'arrêté rectoral de délégation de signature en date du 15 mai 2025 est abrogé.

ARTICLE 4 : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 23 décembre 2025

Sophie BÉJEAN

**ARRETE DOS-GRHH-2026-01
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS (PAS-DE-CALAIS)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-85 du 1^{er} octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Arras (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 10 décembre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait de la commission médicale d'établissement du 12 décembre 2025 désignant Madame le docteur Marie-Christine FOUTREIN et Monsieur le docteur Pierre COFFIN en qualité de représentants de cette commission au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Arras ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Arras est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier d'Arras sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 09 janvier 2026

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Marlam PETROSYAN



COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Ziad KHODR, représentant du maire de la commune d'Arras, et Madame Sylvie NOCLERCQ, représentante de la commune d'Arras ;
- Madame Françoise ROSSIGNOL et Monsieur Didier LEDHE, représentants de la communauté urbaine d'Arras ;
- Madame Maryse CAUWET, représentant le président du conseil départemental du Pas-de-Calais ;

2° en qualité de représentant du personnel

- Madame le docteur Marie-Christine FOUTREIN et Monsieur le docteur Pierre COFFIN, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Laurence BOULET, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Christine BARBIER et Monsieur Denis GAILLET, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Christine MEXENCE-HUDDLESTONE, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et une autre personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Didier VANQUELEF, personnalité qualifiée désignée par le préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Gérard ABRAHAM (fédération nationale des associations de retraités – Seniors France) et Monsieur Claude KUTZ-WALLAS (association des paralysés de France – France Handicap), en qualité de représentants des usagers désignés par le préfet du Pas-de-Calais.

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-04
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE (NORD)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-99 du 15 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Dunkerque (Nord) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 10 décembre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du procès-verbal de la commission médicale d'établissement du 16 décembre 2025 désignant Madame le docteur Iulia HRECINUC et Monsieur le docteur Nordine AMARA en qualité de représentants de cette commission au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Dunkerque ;

ARRETE

Article 1er :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Dunkerque est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Dunkerque sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 09 janvier 2026

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-04)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE-CE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire de Dunkerque, commune siège de l'établissement, et Monsieur Yann LANDKOCZ, représentant de la commune de Dunkerque ;
- Monsieur Jean-François MONTAGNE et Madame Delphine CASTELLI, représentants de la communauté urbaine de Dunkerque ;
- Madame Martine ARLABOSSE, représentante du Président du conseil départemental du Nord.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le docteur Iulia HRECINUC et Monsieur le docteur Nordine AMARA, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Céline DEHONDT, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Michael MAHIEUX et Madame Anne-Sophie VANELLE, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Deux personnalités qualifiées en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Préfet du Nord ;
- Madame Lyliane CARPENTIER (association « au-delà du cancer ») et Monsieur Frédéric INGELAERE (union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-07 PORTANT MODIFICATION DE
LA COMPOSITION DE LA COMMISSION RÉGIONALE PARITAIRE (CRP) HAUTS-DE-FRANCE**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment les articles R.6156-79 à R.6156-80 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2007 modifié relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2025 modifiant l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2022-29 du 2 mars 2022 modifié du directeur général de l'agence régionale Hauts-de-France relatif à la composition de la commission régionale paritaire (CRP) Hauts-de-France ;

Vu les arrêtés DOS-SDES-GRHH-2022-42 ; DOS-SDES-GRHH-2022-79 ; DOS-SDES-GRHH-2023-29 ; DOS-SDES-GRHH-2023-102 ; DOS-SDES-GRHH-2023-143 et DOS-SDES-GRHH-2024-53 du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant modification de la composition de la commission régionale paritaire (CRP) Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 10 décembre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le résultat des élections au Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques de 2024 ;

Vu le tableau de désignation des membres à la commission régionale paritaire Hauts-de-France transmis à l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France par la Fédération Hospitalière de France (FHF) Hauts-de-France le 18 septembre 2025 ;

Vu les propositions des organisations syndicales les plus représentatives au plan national transmises à l'ARS Hauts-de-France : Avenir Hospitalier (AH) le 17 juillet 2025, Confédération des Praticiens des Hôpitaux (CPH) le 17 juillet 2025, Coordination Médicale Hospitalière (CMH) le 23 septembre 2025, Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics (SNAM HP) le 23 septembre 2025, Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers (INPH) le 25 septembre 2025, et Jeunes Médecins le 1^{er} septembre 2025 et le 06 octobre 2025 ;

Vu l'absence de proposition des associations syndicales représentant les étudiants de troisième cycle ;

Considérant que l'arrêté du 12 mai 2025 susvisé a modifié la répartition des sièges attribués aux organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national au sein des commissions régionales paritaires ;

Considérant les correspondances transmises par la Fédération Hospitalière de France en dates des 29 décembre 2025 et 9 janvier 2026 portant désignation des membres du collège n°2 ;

ARRETE

Article 1 : La composition de la commission régionale paritaire Hauts-de-France fixée par l'arrêté modificatif n°2024-53 du 17 juin 2024 est modifiée et figure en annexe 1 du présent arrêté dans sa version consolidée. La CRP Hauts-de-France est présidée par le directeur général de l'ARS Hauts-de-France ou son représentant.

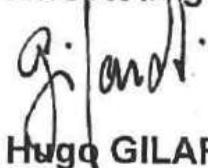
Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2022-29 du 2 mars 2022 susvisé demeurent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 janvier 2025

Le Directeur général



HUGO GILARDI

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRH-2025-61)

COMPOSITION CONSOLIDÉE DE LA COMMISSION RÉGIONALE PARITAIRE HAUTS-DE-FRANCE

Qualité des membres	Titulaires	Suppléants	
Président de la commission régionale paritaire	M. Hugo GILARDI , Directeur général de l'ARS Hauts-de-France ou son représentant		
Collège n°1 : 14 membres représentant les personnels médicaux, odontologiques, et pharmaceutiques des établissements publics de santé : 12 représentants des personnels mentionnés à l'art. R6156-3, désignés par les organisations syndicales représentées au Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements publics de santé, proportionnellement au nombre de voix obtenu par chacune d'elles lors des élections à ce conseil avec répartition des restes à la plus forte moyenne ; 2 représentants des étudiants de troisième cycle, désigné par le DGARS sur proposition des étudiants de troisième cycle siégeant au sein des conseils des unités de formation et de recherche liées par convention aux établissements publics de santé.	<u>ACTION PRATICIENS HOPITAL</u>		
	<u>AH-APH</u> Dr Emmanuel CIXOUS , GH Seclin-Carvin Dr Véronique AGAESSE , CHU d'Amiens Dr Pierre VALETTE , CH Arras <u>CPH-APH</u> Dr Gwladys FONTAINE , GHPSO Dr Mohammed SOLTANI , CH Calais Dr Eric SALOME , EPSM des Flandres	<u>AH-APH</u> Dr Alexandre TURBELIN , GH Seclin Carvin Dr Armelle PLEYBER , CH Abbeville Dr Franck LEGRAND , CH Armentières <u>CPH-APH</u> Dr Bertrand LAVOISY , GHT Psy Lille Dr Rodolphe LHAFF , CH Montreuil sur Mer Dr Abdel-Lazis NEMICHE , CH Lens	
	<u>COORDINATION MEDICALE HOSPITALIERE (CMH)</u>		
	Dr Jean-Luc CHAGNON , CH de Valenciennes Dr Julien MAIZEL , CHU Amiens	Dr Maximilien DE BROUCKER , CH Seclin Dr Benoît TAVERNIER , CHU Lille	
	<u>INTERSYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS HOSPITALIERS (INPH)</u>		
	Dr Roger NDJOKO , CH de Douai	Dr Ali DABDAN , CHU d'Amiens	
	<u>JEUNES MEDECINS</u>		
	Dr Marie LENSKI , CHU Lille Dr Enam SOBKENG GOUFACK , CH de Château-	Dr Alexandre CORNUT , CH de Maubeuge Dr Gabriel MASSON , CHU Lille	
	<u>SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS, CHIRURGIENS, SPECIALISTES, BIOLOGISTES DES HOPITAUX PUBLICS (SNAM-HP)</u>		
	Pr François PONTANA , CHU Lille	Pr Jean-Pierre PRUVO , CHU Lille	
	<u>REPRESENTANTS DES ETUDIANTS DE 3^E CYCLE</u>		
	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>	
	Collège n°2 : 14 membres représentant les établissements publics de santé, désignés par les organisations les plus représentatives de ces établissements au niveau national : 7 directeurs, ou directeurs adjoints d'établissement public de santé ; 7 présidents, ou membres de commission médicale d'établissement.	Monsieur. Philippe MERLAUD , Directeur CH d'Arras	Madame Brigitte REMMERY , Directrice CH Somain
		Madame Isabelle PARENT , Directrice adjointe CHU de Lille	Monsieur Alexandre MONTEIRO , directeur des affaires médicales, CHU Amiens Picardie
Monsieur. Patrick DENIEL , Directeur CH de Beauvais		Madame Christine DEHOUX , directrice, GHT HINOVE	
Monsieur Bruno GALLET , Directeur, GHT psy NPDC		Madame Valérie GENEST , directrice des affaires générales, de la stratégie et des affaires médicales – CH Calais	
Monsieur. Michel THUMERELLE , Directeur CH de Saint Amand-Les-Eaux		Madame Séverine LABOUE , Directrice GH Loos Haubourdin	
Madame Catherine LATGER , directrice, CH Compiègne-Noyon		Madame Corinne SENESCHAL , directrice, CH Boulogne-sur-Mer	
Monsieur. Samy BOYOD , Directeur CH de Dunkerque		Madame Aurore GILLON-MOREEL , Directrice Adjointe – EPSM de la Somme	
<i>En attente de désignation</i>		Dr Hacène CHEKROUD , Président de CME GH Loos Haubourdin	
Dr Christine DESENCLOS , vice-présidente CME CHU Amiens		<i>En attente de désignation</i>	
Dr Laurence DELTOUR , Présidente de CME CH de Compiègne-Noyon		<i>En attente de désignation</i>	
Dr Pauline FOURNIER , Présidente de CME EPSM Agglomération Lilloise		Dr Baptiste BUSSON , Président de CME, EPSM de la Somme	
Pr Charlotte CORDONNIER , Président de CME CHU Lille		<i>En attente de désignation</i>	
<i>En attente de désignation</i>		<i>En attente de désignation</i>	
<i>En attente de désignation</i>	Dr Eric FODZO , Président de CME, CH Boulogne-sur-Mer		